



HAL
open science

Le De disciplinis de Vivès, de l'édition princeps à l'édition critique

Tristan Vigliano

► **To cite this version:**

Tristan Vigliano. Le De disciplinis de Vivès, de l'édition princeps à l'édition critique. Martine Furno et Raphaële Mouren. Auteur, traducteur, collaborateur, imprimeur.. qui écrit ?, Classiques Garnier, pp.237-265, 2013. halshs-00936438

HAL Id: halshs-00936438

<https://shs.hal.science/halshs-00936438>

Submitted on 26 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le *De disciplinis* de Vivès, de l'édition *princeps* à l'édition critique¹

La réflexion que je présente ici trouve son origine dans une édition traduite et commentée du *De disciplinis*, qui paraîtra prochainement aux éditions des Belles Lettres. Le *De disciplinis* est considéré comme l'œuvre la plus ambitieuse de l'humaniste Jean-Louis Vivès (1492-1540). Paru en juillet 1531 chez l'éditeur anversoise Michael Hillen, il comprend trois tomes². Dans le *De causis corruptarum artium*, « sur les causes de la corruption des arts », Vivès met en lumière la décadence du système éducatif et universitaire contemporain : il se propose d'en exposer les raisons, qui sont à ses yeux principalement morales. Le second tome s'intitule *De tradendis disciplinis*, que je traduis ainsi : « des savoirs à transmettre »³. On y trouve une description des méthodes pédagogiques à suivre, une réflexion sur les conditions d'enseignement, ainsi qu'une abondante bibliographie des auteurs à lire. Le troisième tome, *De artibus*, se compose de plusieurs traités : sur la philosophie première, c'est-à-dire la métaphysique, et sur la dialectique. Cette rapide description du *De disciplinis* permet peut-être de se faire une première idée de son objet : Vivès s'interroge à la fois sur le contenu des savoirs et sur leur transmission. C'est pourquoi l'édition à venir portera ce titre : *Savoir et enseigner*. La conjonction copulative prend ici toute son importance : il s'agit, pour l'humaniste, de mettre en rapport la transmission et les contenus. Le *De disciplinis* est bien, à cet égard, un texte humaniste. On a même pu le présenter comme un « modèle » de texte humaniste : je cite ici Valerio Del Nero, dans *A Companion to Juan Luis Vives*, ouvrage paru en 2008⁴. Cette formule me paraît tout à fait heureuse, mais je la prends dans un sens un peu différent de celui dans lequel son auteur l'emploie : le *De disciplinis* me semble être un modèle de texte humaniste, en ceci qu'il révèle plus que tout autre texte contemporain certaines des antinomies, voire des apories, de l'humanisme.

Bien entendu, cette lecture n'est pas encomiastique. Et la thèse selon laquelle l'ouvrage en question propose un abandon partiel des savoirs, avance un programme qui n'est pas complètement clair, et privilégie parfois le mot au détriment de l'idée, peut se heurter à des résistances. Je crois pourtant possible de l'étayer en répondant à cette question simple : qui a écrit le *De disciplinis*? Question si simple, à vrai dire, qu'elle paraît annoncer d'étourdissantes révélations. Il ne s'agit pas de cela, et je m'empresse de préciser que Vivès n'est pas une créature de papier. Mais notre chemin prendra des détours peut-être inattendus : nous pourrions bientôt dire, par exemple, qui... n'a pas écrit le *Lazarillo de Tormes*. Pour que mon lecteur ne se croie pas perdu, quelques balises semblent nécessaires. J'étudierai d'abord la représentation des auteurs et des co-élaborateurs du livre dans le *De disciplinis*. Puis je montrerai que Vivès a conçu ce texte comme un chef-d'œuvre, et que ses puissantes revendications d'auctorialité en découlent. Je me demanderai ensuite jusqu'à quel point il a maîtrisé la composition de ce chef-d'œuvre. Enfin, je présenterai les différentes rééditions du *De disciplinis*, et m'interrogerai sur les changements de lecture qu'elles impliquent : ce qui me permettra de justifier mes positions de commentateur, mais aussi mes choix d'éditeur et de traducteur.

¹ Pour citer cet article, on se reportera au volume *Auteur, traducteur, collaborateur, imprimeur... qui écrit ?*, dir. Martine Furno et Raphaële Mouren, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 237-265.

² Voir la description en annexe.

³ Sur ce titre, qui heurte les règles de la syntaxe latine mais reflète le contenu général de l'ouvrage, je me permets de renvoyer à un autre article : Tristan Vigliano, « Le *De disciplinis* de Jean-Louis Vivès : critique et rémanences du principe d'autorité », à paraître dans la revue *Renaissance et Réforme* (actes du colloque *Bibliographie 2008*, organisé par Hélène Cazes).

⁴ Valerio Del Nero, « The *De disciplinis* as a model of a humanistic text », dans Charles Fantazzi (éd.), *A Companion to Juan Luis Vives*, Leyde, Brill, 2008, p. 177-226.

Les représentations de l'auteur et des co-élaborateurs du livre dans le *De disciplinis*

Les bibliographies du *De tradendis disciplinis* fourniront à mon propos son point de départ. Pour chaque discipline et pour chaque âge, Vivès présente une liste des auteurs que l'élève doit lire ou consulter, en les accompagnant d'une évaluation raisonnée, qui présente leurs qualités ou leurs défauts : les traités d'Érasme *De copia uerborum ac rerum*, *De ratione studii*, *De recta Latini Graecique sermonis pronuntiatione*, et surtout son *Ciceronianus*⁵, ont fourni à Vivès le modèle de ces listes. Les premiers noms indiqués figurent au livre III :

Traisons maintenant des différents auteurs en les citant par leur nom. Touchant les règles élémentaires [de la grammaire], l'enseignant dispose de Donat, parmi les anciens, et des modernes que sont Niccolò Perotti, Sulpizio de Veroli, Antonio de Nebrija, Alde Manuce, Philippe Melanchthon. Le choix lui en sera laissé : leurs enseignements se valent, à mon avis⁶.

Ces bibliographies se poursuivent sur de longues pages, et occuperont la majeure partie des livres IV et V. Elles posent un évident problème de lecture, qui est celui de leur longueur, et pourraient être fastidieuses. Mais étant très écrites, il me semble qu'elles évitent l'écueil de la monotonie. Or, c'est justement sur un de leurs traits stylistiques que je voudrais insister. Soit ces lignes, consacrées aux auteurs modernes que doivent lire les futurs philologues :

Campano est charmant et facile, mais dénué de fond. Hermolao est rugueux : il affecta une sorte de style un peu maussade, combinant des termes très anciens et d'autres d'invention très récente, si bien qu'il donne l'impression d'avoir mélangé Ennius et Plaute... avec Apulée et Capella ! Politien est sophistiqué. Ses termes sont bons, et conviennent à un usage courant, mais seulement pour les gens honnêtes, car il a moins de gravité que je n'en souhaiterais. Et comme il brûle de faire voir certaines petites expressions ou tournures, choisies comme des pierres précieuses, il fait faire à ses lecteurs de trop longs détours, et charge son discours tantôt de plus de mots, tantôt de plus de pensées qu'il n'en fallait. Jean Pic est plus grave, et assez strict, sauf quand il dispute avec les théologiens. Marco Antonio Sabellico coule certes avec abondance, mais il est fangeux par moments⁷.

On aura peut-être remarqué qu'à chaque nouveau nom est accolé un qualificatif désignant les écrits plutôt que la personne : on ne sache pas, en effet, que Marco Antonio Sabellico ait jamais été coulant ni fangeux lui-même. Cet emploi de la métonymie est assez commun dans le latin le plus classique, de même qu'en français. Il permet à Vivès de ne pas répéter trop souvent des substantifs tels que *opus*, *sermo*, *scripta*, etc. Il attise en outre la curiosité du lecteur, en personnalisant des jugements qui paraissent ainsi de plus de conséquence. Mais au-delà de leur habileté stylistique ou rhétorique, ces métonymies signalent aussi que l'auteur est, à ses yeux,

⁵ Valerio Del Nero, « The *De disciplinis* as a model of a humanistic text », *op. cit.*, p. 212.

⁶ « *Sed dicamus iam de singulis nominatim. Ad formulas primorum rudimentorum habet institutor ex ueteribus Donatum. nouos autem Nicolaum Perottum, Sulpitium Verulanum, Antonium Nebrissensem, Aldum Manutium, Philippum Melanchthonem. sumet quem uolet. pares esse in tradendo uideo* » (Vivès, *De tradendis disciplinis* [DTD], f. 104v).

⁷ « *Campanus festinus, et facilis, a rebus est inops. Hermolaus durus, styli genus quoddam affectauit submorosum ex uetustissimis et nuperrime inuentis uocabulis conflatum, ut Ennium, et Plautum Apuleio, Capellaque uideatur miscuisse. Politianus elaboratus, uerba eius bona, et usui communi apta, officiosis duntaxat. nam grauitatis minus habet, quam uellem. et dum selectas quasdam uel uoculas, uel dicendi formulas, quasi gemmas ariet ostentare, longius circumducit lectorem. pluribus tum uerbis, tum sensis orationem onerans, quam erat opus. Grauior Ioannes Picus, et satis castigatus, nisi quo loco alteratur cum Theologis. Antonius Sabellicus fluit quidem plenus, sed lutulentus quandoque* » (Vivès, DTD, f. 109v-110).

consubstantiel à son livre. Or, par livre, il faut entendre le texte, ou mieux encore : le style, et non pas l'objet matériel grâce auquel on peut les lire ou les apprécier. Car dans les parties du *De disciplinis* que j'ai traduites, soit le premier et le deuxième tomes, il n'est question d'imprimeurs que deux fois : et l'on ne peut pas dire que Vivès se montre trop amène à leur égard. La première de ces occurrences se trouve à l'intérieur d'un passage dans lequel il déplore des corruptions textuelles trop nombreuses, qui altèrent notre lecture des anciens :

C'est aux copistes que la responsabilité la plus lourde incombait. Il y eut toujours des scribes, des incompetents en règle générale, pour entretenir leur petite existence en transcrivant des livres. Souvent même, ce furent des femmes, ou des religieuses. Or, il suffisait d'un tout petit instant d'inattention pour qu'une faute s'introduisît, puis une autre, bref : une multitude d'erreurs, tout à fait impossibles à démêler. Lesquelles erreurs se répandaient dans les très nombreux manuscrits recopiés sur celui-ci comme s'il s'agissait de l'original : maintenant que les livres sont imprimés dans l'airain, c'est encore plus courant ; la moindre faute se diffuse forcément à mille exemplaires⁸.

L'expression *aere impressis* décalque *chalcographia*, qui désigne usuellement l'imprimerie. La mention de l'airain pourrait donc être superflue. Je la garde cependant dans ma traduction, parce qu'elle me semble faire discrètement écho au vers bien connu d'Horace : « *exegi monumentum aere perennius* »⁹. L'imprimerie ne diffuse pas seulement ces fâcheuses coquilles : elle les pérennise.

Ces remarques sont caractéristiques d'un certain rapport à l'imprimé, que la seconde occurrence vient confirmer. Il est ici question des scolastiques et de leurs élèves :

Tout a, à leurs yeux, la même valeur. Que le moindre écrivain parle de l'histoire romaine, Vincent par exemple, ou Antoine, ou l'affabulateur qui composa l'*Histoire moralisée des Romains* : il jouit auprès d'eux du même crédit que Tite-Live ou Suétone. Qu'il parle de cosmographie, et ce sera comme du Strabon ou du Pomponius Mela. Qu'il se pique de droit : de l'Ulpian ! du Papinien ! C'est écrit : ils n'en demandent pas davantage ! Par qui ? Ils s'en moquent ! Sur un rocher blanc, tous les traits sont blancs. En Espagne, quand j'étais gamin, il suffisait de citer un livre imprimé pour qu'on vous croie : c'était *la* preuve par excellence¹⁰.

La question « qui écrit ? » doit bel et bien se poser, mais elle portera seulement sur le nom de l'auteur : c'est dire l'intérêt limité de Vivès, dans le *De disciplinis* du moins, pour la matérialité du livre et pour les étapes de son élaboration. Et plus encore que son indifférence, c'est sa méfiance envers le livre qui se fait entendre. Point ici de ces impressions « tant élégantes et correctes » inventées « par inspiration divine »¹¹. On songe plutôt au Budé récemment dépeint par Louise Katz, qui prit conscience bien tard des mutations provoquées par l'imprimerie, mais aussi de son utilité¹². Et plus encore que la méfiance envers le livre, c'est la méfiance envers toute forme d'intervention extérieure qui frappe. Aussitôt qu'il échappe à son auteur, le texte court le risque d'être dénaturé : cette intervention n'est jamais représentée en termes positifs. En jeu, la

⁸ « *Sed enimvero in describentibus maxima haesit culpa. fuerunt semper librarii homines fere imperiti, qui libris transcribendis tenuitatem suam sustentarent, non raro etiam mulieres et sacrae uirgines, qui si uel minimum cogitationem alio diuertissent, mendum inducebant unum atque alterum, imo permulta penitus inextricabilia. Ea in plurimos codices transfundebantur, qui ex [f. 13] codice illo excribebantur uelut ab exemplari, quod nunc crebrius fit in libris aere impressis, in quibus nullum est mendum, quod non in mille codicibus insidere sit necesse* » (DCCA, f. 12v-13).

⁹ Horace, *Odes*, III, 30, v. 1.

¹⁰ « *Parem tribuerunt fidem omnibus. dicat unusquibet de rebus romanis aliquid, puta Vincentius, uel Antonius, uel qui confinxit gesta Romanorum moralizata, tantum apud istos nactus est fidei, quantum Linius aut Suetonius. dicat de Cosmographia, quantum Strabo aut Mela. de iure, quantum Ulpianus aut Papinianus. satis est esse scriptum, a quo, non putant referre. alba linea sunt omnes in albo saxo. In Hispania puer audiebam in fidem dicti alicuius citari librum impressum. hoc locupletissimum erat testimonium* » (DCCA, f. 13v). Il est ici question de Vincent de Beauvais et de saint Antonin de Florence.

¹¹ Rabelais, *Pantagruel*, VIII, dans *Œuvres*, éd. Mireille Huchon, Paris, Gallimard, 1994, p. 243.

¹² Conclusions présentées dans le cadre du séminaire « Pratiques du privilège » (Groupe Renaissance et Âge classique, UMR Histoire de la pensée classique, Université Lyon II, 7 déc. 2009).

conservation ou la perte de l'autorité, que le livre va jusqu'à usurper : « en Espagne, quand j'étais gamin... » Mais pas seulement. Établissant une première liste des altérations qu'ont subies les textes anciens, Vivès finit par celles-ci :

Certains se sont servis du nom d'un grand écrivain pour conférer à tel livre plus de poids. D'autres, devant la foule des publications anciennes restées anonymes, les attribuaient à celui-ci ou à celui-là, au terme de conjectures on ne peut plus légères. D'autres encore, ne connaissant pas l'auteur dont il était fait mention, n'ont pas hésité à lui en substituer un nouveau, au gré de leur fantaisie. Certains copistes ont mis devant le titre le premier nom qui leur passait par la tête¹³.

En jeu : le nom d'auteur, par lequel notre texte paraît presque saturé.

L'absence des co-élaborateurs du livre est particulièrement nette dans la dernière section du *De tradendis disciplinis*, intitulée « *De vita et moribus eruditi* » (« sur la vie et les mœurs de l'érudit »). Le propos de cette section est clairement défini par Vivès :

Maintenant que nous avons achevé notre course parmi les arts d'humanité, montrons ce que sont à notre sens les devoirs du savant. De quelle manière il doit passer le reste de sa vie : que ce soit seul, ou bien avec les autres. Dans la pratique et l'exercice de ses compétences. Dans leur transmission. Comment il se comportera à l'égard de ceux qui professent le même art et la même discipline que lui, quand il les côtoiera. Comment il recevra leurs avis et leurs critiques. Comment il consignera ses travaux par écrit [*consignabit literis*] et les transmettra à la postérité¹⁴.

Il s'agit de décrire le travail du savant, du professeur, mais aussi de l'écrivain : et c'est sur cette dernière figure de l'érudit que je veux insister. Vivès ne fait aucune mention du travail opéré dans les ateliers : celui des correcteurs, par exemple. Les seuls étrangers auxquels l'écrivain doit faire voir son texte sont des amis choisis avec la plus grande circonspection :

Après la rédaction, montre ton ouvrage à ceux dont tu es certain qu'ils pourront te donner de bons conseils. Écoute attentivement et patiemment leur point de vue. Réfléchis-y tranquillement, afin de rectifier ce qui te semblera poser problème. N'est-il pas bien préférable de recevoir les conseils d'un ami en privé, plutôt que d'être publiquement repris par un de ses ennemis¹⁵ ?

Encore n'est-on jamais mieux servi que par soi-même :

Il est cependant des idées dont l'auteur en personne sera meilleur arbitre et meilleur juge que n'importe qui d'autre¹⁶.

Ces précautions s'expliquent, me semble-t-il, par une méfiance envers la trace écrite qui va au-delà de méfiances plus ponctuelles envers le livre ou les interventions extérieures :

¹³ « *Fuere qui ad conciliandam libro auctoritatem, nomen magni authoris adscriberent. alii, quum multi olim libri anonymi ederentur, leuissima aliqua adducti coniectura, huic aut illi adiudicabant. alii, si tituli nomen non agnoscebant, nihil dubitarunt mutare, et ad quemcunque esset uisum transferre. fuere descriptores, qui quod nomen primum menti occurreret, id praeponerent pro titulo* » (DCCA, f. 12v).

¹⁴ « *Confecto curriculo artium humanitatis, declaremus iam, quid nobis uideatur faciendum docto uiro. quomodo reliquum aetatis transigendum siue separatim secum, siue cum aliis, In usu atque exercitio suarum artium, In traditione earum, quomodo inter professos artem ac disciplinam eandem. ut ille se erga illos geret, eorumque de se opiniones accipiet, et censuras, Quo pacto sua consignabit litteris, et transmittet ad posteros* » (DTD, f. 134).

¹⁵ « *Posteaquam scripseris ostende iis opus, a quibus recte admoneri te posse confidas. eorumque sententiam attentus ac patienter auscultato. quam tecum aequo animo reputes, ut quae uidebuntur corrigas. Quanto satius est ab amico priuatim admoneri, quam ab inimico publice obiurgari?* » (DTD, f. 139v).

¹⁶ « *Sunt tamen noua quaedam inuenta, quae melius poterit autor ipse arbitrari, ac indicare, quam alius quouis* » (DTD, f. 139v).

On songera qu'une parole se détruit immédiatement : que peu d'hommes l'entendent vraiment. Que l'écriture se fait connaître de tous, et pour toujours. Que, pour cette raison, ce qu'elle a de mauvais ne peut que faire du mal¹⁷.

Il peut paraître étonnant que le *De causis corruptarum artium* commence au contraire par un éloge de l'écrit, et que Vivès y prenne explicitement le contre-pied du logocentrisme platonicien :

Il y eut des gens pour critiquer [l']invention [de l'alphabet] : tel ce personnage du *Phèdre* de Platon qui répondit à l'Égyptien Theuth, alors qu'il se vantait d'avoir trouvé dans l'alphabet un aide-mémoire, qu'il n'avait pas aidé la mémoire, mais la remémoration [...] Mais nul doute que les lettres ne soient nécessaires à la pérennité du souvenir¹⁸.

La contradiction n'est pourtant qu'apparente. L'écrit suscite d'autant plus la méfiance qu'il peut être, par ailleurs, d'une aide formidable pour la mémoire : les corruptions du texte sont d'autant plus dommageables qu'elles laissent une trace. Comme nous l'indiquait déjà l'importance du nom d'auteur dans cet ouvrage, la temporalité propre du *De disciplinis* est tournée vers le futur, lors même que Vivès ne cesse de dialoguer avec les auteurs du passé. C'est par cette présence en arrière-plan de la postérité, et de son jugement, que s'expliquent le textocentrisme et l'auctorialocentrisme vivésiens. On voudra bien me pardonner ces termes barbares.

Le *De disciplinis*, chef-d'œuvre de Vivès

L'auteur Vivès est lui-même très présent dans son texte. J'ai déjà fait remarquer ailleurs tout ce que son positionnement par rapport à Aristote et aux docteurs scolastiques a d'ambigu. La préface, notamment, intrigue par sa revendication d'autorité démentie :

Pour parler de mon cas précis, je ne voudrais pas faire l'objet d'une quelconque dévotion. Je ne serai jamais ni le fondateur ni l'avocat d'une école, même si l'on doit jurer sur mes paroles. S'il vous semble, mes amis, que je donne un bon conseil, suivez-le parce qu'il est juste, et non parce que c'est mon conseil. Vous y gagnerez, ainsi que les études en général. Car je n'ai aucun intérêt à ce que l'on sorte l'épée pour moi ; et vous pâtirez des désaccords entre factions qui se feront jour. Vous qui poursuivez la vérité partout où vous croyez qu'elle se trouve, gardez son parti ! Que je sois encore en vie ou que j'aie accompli ma destinée, laissez-moi au seul juge devant qui ma conscience est appelée à rendre des comptes !¹⁹

Mais les livres même du *De disciplinis* forgent eux aussi un *ethos* d'écrivain qui dit « je ». Au moyen de confidences biographiques :

¹⁷ « Veniet illi in mentem uocem dissolui statim, exaudiri a paucis, scripturam omnibus innotescere, et semper : idcirco nunquam non laedere, quae hic sint mala » (DTD, f. 139r-v).

¹⁸ « Sunt qui inuentionem hanc perstrinxerint, ut ille in Phaedro Platonis, qui Theuto Aegyptio de repertis litteris glorianti, tanquam memoriae adiumento responderit, illum non memoriam adiunisse, sed reminiscenciam [...] Sed certe necessariae sunt litterae ad aeternitatem memoriae » (DCCA, f. 1v).

¹⁹ « Equidem ut de me uno loquar, nolim quenquam se mihi addicere. nec auctor unquam sectae, nec suasor ero, etiam si in mea uerba iurandum sit. Si quid nobis o amici recte uidebor admonere, tuemini illud, quia uerum, non quia meum. id et uobis et in commune studiis omnibus conductet. Nam pro me digladiari nec proderit mihi, et oberit uobis ob dissensiones et partes. ueritatis sectatores ubicumque eam esse putabilis, ab illa state. me uero seu uiuentem adhuc, seu fato iam defunctum relinquite meo iudici, cui uni conscientia mea satisfactura est » (*De disciplinis*, préface, f. A3v).

*J'avais un camarade, à Paris, qui disait qu'il aurait plus vite fait de déclarer archi-faux ce qu'il tenait pourtant pour assuré, que de n'avancer aucune idée originale*²⁰.

Ou par la construction d'une géographie auctoriale :

Bon nombre des Anciens aspirèrent au nom de grammairien. Et même à notre époque, il ne manqua pas de très grands savants pour trouver que ce nom les rehaussait : entre autres, Ange Politien et *chez nous, en Espagne*, Antonio de Nebrija [...] ²¹

Cette mise en scène du moi n'est pas nouvelle. Vivès l'a déjà pratiquée dans sa préface à son commentaire sur la *Cité de Dieu* :

Les autres rejeteront et condamneront tout cecy, ne l'ayant veu ne jugé, par quelque nom qu'on l'appelle. Comme n'agueres un Licencié en theologie, aiant ouy dire que j'escrivoie sur les livres de la Cité de Dieu, par un grand orgueil et outrecuidence il mesprisa mon labeur, comme du tout inutile et vain. Et qu'est-il besoin, dit-il, d'interprete à ces livres là, qui sont d'eux memes assez clers et evidens ?²²

L'extrait que je cite ici est traduit en français par Gentien Hervet (1570). La seule traduction de ce qui n'est, après tout, qu'une préface de commentaire montre de quelle efficacité pouvait être la mise en scène de Vivès par lui-même. Elle l'érigait bel et bien en auteur.

Entre cette préface et celle du *De disciplinis*, une différence, cependant. En 1522, Vivès ne cache pas que son commentaire est un travail de commande. Il commence même par rappeler les termes de la mission qu'Érasme lui a confiée²³. Il ne dissimule pas non plus la peine que lui a coûtée l'élaboration de ce commentaire. C'est même un des principaux arguments qu'il utilise pour mettre en avant la valeur de son travail :

Érasme souvent m'aiguillonnant et me pressant que je parachevasse, et l'envoyasse, je retournay à Louvain, et avecques toute la diligence que je peu j'achevay en un moy les quatre derniers livres, avecques une bonne partie du dixhuitiesme : et vins à écrire ces prefaces estant tant las, et si cassé d'un labeur si grand et si divers que mon cœur abhorroit je ne say comment toutes lettres et livres, ainsi comme l'estomach crud et abondant en flegmes abhorre toutes viandes²⁴.

Une plainte assez savoureuse pour qui se rappelle la devise de Vivès : « *sine querela* » ! Mais à l'inverse, en 1531, pas un mot sur les conditions dans lesquelles le *De disciplinis* a été rédigé. L'auteur apparaît seul, et son ouvrage semble surgir de nulle part. Il nous faut comprendre pourquoi.

Parler en détail des conditions matérielles dans lesquelles un livre a été élaboré suppose d'aborder, à un moment ou à un autre, des questions d'ordre commercial ou financier. Or, le *De disciplinis*, dans son premier tome notamment, dénonce avec force le pouvoir corrompateur de l'argent. Les exemples en seraient trop nombreux pour qu'on puisse ici les citer tous. Il suffira de rappeler les derniers mots du premier livre, « sur la corruption des arts en général » : ils sont consacrés à cette « âme qu'un élan aveugle fait courir vers l'argent ou la célébrité ». Sans doute Vivès ne tenait-il pas à entrer dans des considérations qui ne coïncidaient pas vraiment avec son

²⁰ « *Sodalem habui Lutetiae, qui se citius quam ut nihil adduceret noui dogmatis, affirmaturum aiebat, quae pro comperto haberet, esse falsissima* » (DCCA, f. 4v).

²¹ « *Ergo grammaticorum nomen prisici affectarunt complures. Nec aetate nostra defuerunt doctissimi, qui ornari se appellatione eiusmodi arbitrati sunt, inter quos Angelus politianus, et Hispanus noster Antonius Nebrissensis [...]* » (DCCA, f. 25r-v).

²² Vivès, préface de son commentaire, dans *St Augustin de la Cité de Dieu illustrée des commentaires de Jean Louis Vivès trad. en franç. par Gentien Hervet avec les annotations et observations de François de Belleforest*, Paris, Nicolas Chesneau, 1570, 2^e, f. ẽ1.

²³ *Ibid.*, f. ẽ 5 r-v.

²⁴ *Ibid.*, f. ẽ6.

propos, souvent teinté d'un certaine forme d'idéalisme. Nous savons pourtant, par d'autres sources, que ces considérations ne lui étaient pas complètement étrangères, et qu'il était attentif à la distribution de ses livres. Car un nom d'auteur fait aussi vendre. Dans une de ses lettres à Érasme, datée de 1523, l'humaniste espagnol se plaint en ces termes de Iohan Froben, éditeur de son commentaire à la *Cité de Dieu* :

Concernant saint Augustin, je sais qu'il en a vendu de très nombreux exemplaires. Et j'en connais qui l'ont acheté. Mais comment ose-t-il mentir aussi impudemment à propos de Londres ? Il m'a dit qu'il avait vendu plus de trente exemplaires de mon Augustin en quelques jours ! Lupset, lui, disait qu'il n'en avait vu aucun en vente en Angleterre. Toujours en Angleterre, le même m'a affirmé qu'il avait vendu plus de quarante de mes *Songes*. Peut-être pense-t-il que mon nom n'est pas *bankable*... parce qu'il le compare au tien, ou à celui de Budé²⁵ !

Une lettre envoyée par l'humaniste hollandais Goclenius à Érasme, et datée du 14 juillet 1530, nous intéresse plus encore. Car elle montre que Vivès savait assurer la promotion commerciale de ses écrits :

Il prépare ici quelques allocutions et discours « protreptiques », afin que ses livres puissent mieux se vendre²⁶.

On apprend en outre, quelques lignes plus bas, qu'il donna de ces mêmes livres des lectures publiques rémunérées :

Vivès, après avoir prononcé deux allocutions en public, a fini par laisser entendre en privé qu'il se faisait payer pour donner lecture de ses commentaires²⁷.

Un autre passage de cette même lettre, que je citerai par la suite, nous apprend ce que sont les commentaires en question : il s'agit des deux premiers tomes du *De disciplinis*. Les indications données par Goclenius sont donc particulièrement importantes pour notre propos. Elles nous renseignent de manière très précise sur les circonstances qui entourèrent la parution prochaine de l'ouvrage, et que l'on peut résumer comme suit. Deux allocutions furent organisées : la première portait selon toute vraisemblance sur le *De causis corruptarum artium*, la seconde sur le *De tradendis disciplinis*. Vivès fut rétribué par les organisateurs, mais les auditeurs ne payaient pas leur place : on ne comprendrait guère, sinon, que le conférencier ait d'abord fait mystère de l'argent qu'il touchait. Enfin, il ne tenait manifestement pas à ce que le bruit coure de cette rétribution : de fait, ses exhortations aux savants auraient été moins persuasives.

L'autre raison pour laquelle l'humaniste se met seul en scène dans son ouvrage est que cet ouvrage devait être son chef-d'œuvre. Du reste, c'est bien ainsi que Goclenius, avant la publication, semble se le représenter :

On attend beaucoup d'une si grande promesse²⁸.

²⁵ « *De Augustino scio illum uendidisse plurima exemplaria, et ipse noui qui emerint : Qui uero de Londino audet tam impudenter mentiri ubi ipse fassus mihi est, se paucis diebus supra triginta Augustini exemplaria distraxisse ? certe Lupsetus negabat, se in Anglia uidisse Augustinum ullum meum uenalem ; in eadem Anglia supra quadraginta mea somnia affirmavit uendidisse se : Forsan non uendibile putat nomen, quod confert cum tuo aut Budaei* » (Vivès à Érasme, Bruges, 10 mai 1523, dans *Ioannis Ludouici Vives... opera omnia*, éd. Gregorio Mayans, 8 volumes, Valentiae Edetanorum, B. Monfort, 1782-1788, vol. 7, p. 176). Sur Lupset, humaniste anglais, élève de John Colet et ami d'Érasme : James K McConica, dans *Contemporaries of Erasmus. A biographical register of the Renaissance and Reformation*, éd. P. G. Bietenholz, Toronto-Buffalo-London, University of Toronto Press, vol. 2, p. 357-359.

²⁶ « *Meditatur hic orationes aliquot καὶ λογῶς προτρεπτικῶς, ut libros suos faciat uendibiliores* » (Conradus Goclenius, à Louvain, lettre à Érasme du 14 juillet 1530, dans Allen, *Opus epistolarum Desiderii Erasmi Roterodami. Denuo recognitum et auctum per P.S. Allen, H.M. Allen et H.W. Garrod*, Oxford, Clarendon, t. 8, 1934, lettre 2352, p. 492). Sur Goclenius : Godelieve Tournoy-Thoen, dans *Contemporaries of Erasmus, op. cit.*, vol. 2, p. 109-111.

²⁷ « *Vives habitis duabus orationibus publice huc enasit, ut ostenderet priuatim sese suos commentarios esse praelecturum mercede* » (Goclenius, *ibid.*)

Depuis quelques années déjà, Vivès a conscience de l'ambition de son projet. Dans une lettre qu'il lui adresse le 12 avril 1527, son compatriote Juan de Vergara, professeur à l'Université d'Alcalá de Henares et figure éminente de l'érasmeisme espagnol, cherche à en savoir plus sur le travail en cours :

Je voudrais savoir ce que c'est que ce *Περὶ τεχνῶν καὶ διδασκαλιῶν* que tu es, écris-tu, en train de préparer²⁹.

Περὶ τεχνῶν καὶ διδασκαλιῶν : « sur les arts et disciplines ». Vivès lui répond dans une lettre du 14 août 1527. La métaphore épique de la navigation, le mystère dont il entoure le contenu de son travail, sa méfiance plus vive que jamais envers la trace écrite, sa crainte du jugement public, montrent l'importance toute particulière du *De disciplinis* à ses yeux. Elles nous confirment également que la description du savant dans le *De vita et moribus eruditi* ressemble fort à un auto-portrait :

Le travail que j'ai en chantier porte sur des sujets variés, et d'importance. Je ne saurais l'expliquer en peu de mots, ni n'oserais l'exposer, de peur que tu ne me croies téméraire de m'engager sur une mer si vaste, ou arrogant, de présumer à ce point de mes forces. Si tu étais présent, je m'en ouvrirais à toi sans réserve, pour avoir ton conseil. Mais tu es absent, et il ne sert à rien de mettre par écrit des généralités. Car je ne pourrais recevoir de toi un avis utile que si tu avais examiné l'ensemble au préalable, et que tu en fusses parfaitement informé. Du reste, il ne m'est pas non plus possible de consulter Érasme, qui n'est pas beaucoup plus près. Et voilà pourquoi nous sommes seuls avec nous-mêmes pour déployer les voiles, pour diriger le gouvernail, bref : pour accomplir tous les devoirs de cette nef. Puisse l'aventure bien tourner, et la fortune nous sourire ! Nous nous reposons sur notre jugement, n'ayant personne dont nous puissions sur ce point employer les services. Peut-être, une fois les livres publiés, nos amis nous feront-ils quelque remarque, en forme de conseil. Ou nos ennemis, en forme de reproche. Ou même des inconnus, en proférant sans réflexion leurs jugements. Car tu sais que les gens ne sont pas raisonnables, et ne peuvent cependant garder pour eux leurs raisonnements. Aussi guettons-nous, sur le pas de l'atelier, les paroles et jugements de la foule sur notre œuvre nouvelle – comme ce peintre, le plus illustre de la Grèce : « il y aura bien un cordonnier pour me donner un bon conseil sur ma chaussure ». Et cependant, je n'ai pas l'intention de montrer ces livres en privé, tant que je ne sentirai pas qu'ils peuvent s'avancer en public, sans motif de les rappeler d'urgence à la maison et de les rendre à leur enclume : je me rends compte qu'en publiant ainsi nos livres, nous abusons souvent de notre peine et de celle du lecteur, non sans grand préjudice sur l'effet que produit l'œuvre. En quoi je vais me mettre à faire l'espagnol ! Bien que je ne sois peut-être pas d'accord avec ce que tu dis de nos compatriotes. Je ne puis être en désaccord avec toi, car je sais que tu prends en considération et que tu soupèses toutes choses avec la plus grande prudence. Et pourtant, ce que tu appelles retard, peut-être un autre interprète moins équitable le nommerait-il lenteur ou rudesse de style, pénurie d'imprimeurs et peine à faire connaître son nom. « Mais il faut parler en bien de sa patrie, même si elle a mauvaise réputation... » Je ne vais sans doute pas nier qu'il se trouve en Espagne, surtout quand tu y es, des gens capables de rivaliser avec n'importe lequel des autres peuples, par leur érudition et la diversité de leurs connaissances. Mais crois-moi, la diffusion de l'érudition est plus nécessaire, là où les livres sont plus nombreux. Car les savants ne sont pas des devins. Il faut puiser la science chez les auteurs. Or, il y a bien

²⁸ « *Maxima tanti promissi est expectatio* » (Goelenius, *ibid.*)

²⁹ « *Caeterum περὶ τεχνῶν καὶ διδασκαλιῶν, quod meditari te scribis, cupio cognoscere quid sit* » (Juan de Vergara, lettre à Vivès du 12 avril 1527, éd. dans Adolfo Bonilla y san Martín, « Clarorum Hispaniensium epistolae ineditae », *Revue hispanique*, 8, 1901, p. 254.

des auteurs du plus grand renom dont la plupart des gens là-bas, surtout parmi les philologues les plus en vue, ne connaissent pas les œuvres, ne serait-ce que de nom. On ne me fera jamais croire que la foule des savants soit là-bas érudite, tant que je n'aurai pas constaté la présence de dix ou douze imprimeurs à travers l'Espagne capables de publier et diffuser tous les meilleurs auteurs, puisque c'est de cette manière que les autres nations ont nettoyé la pourriture d'une ignorance barbare³⁰.

J'ai prolongé cette citation plus loin peut-être que cela n'aurait semblé nécessaire. Mais c'est que ce passage, malencontreusement tronqué, a récemment servi d'argument au philologue espagnol Francisco Calero pour soutenir que Vivès était l'auteur... du *Lazarillo de Tormes*³¹ : « *operis, in quo incipiam ἰσπανίζειν* » signifierait, à l'en croire, que notre humaniste s'apprêtait à écrire dans sa langue natale. La comparaison avec la lettre de Vergara indique clairement qu'il n'en est rien. Voici comment ce dernier décrivait, en effet, les savants de son pays :

Il est dans la nature de nos compatriotes de tarder trop à faire paraître leurs travaux, par envie d'écrire de manière aussi soignée que possible. Si bien qu'en ne s'autorisant à publier d'œuvre qu'en tout point achevée, ils ne publient à peu près rien [...]³²

Quand Vivès dit qu'il va se mettre à « hispaniser », il ne fait que prendre au mot son correspondant. Le *De disciplinis* sera un travail d'espagnol, car son auteur a décidé qu'il mettrait à la composition de cet ouvrage le temps nécessaire pour qu'il soit parfait. Pour que ce soit son chef-d'œuvre. Tant pis pour le *Lazarillo*...

La maîtrise du chef-d'œuvre

Le paradoxe du *De disciplinis* est qu'il met en avant cette figure d'auteur, mais que son auteur ne l'a sans doute pas complètement maîtrisé. Qu'il ait été conçu comme un chef-d'œuvre, son

³⁰ « *Quae in manibus nunc habeo de argumentis uariis et magnis, nec facile possem paucis uerbis explicare, nec ansim exponere, ne me uel temerarium esse putes, qui tam uastum sim pelagus ingressus, uel arrogantem, qui tantum de uiribus nihil meis polliceor. Si adesses, patefacere tibi omnia, ut consilio tuo uterer. Nunc quum abes, nihil attinet summas ad te perscribere, neque enim sententiam de te ullam audire possem dumtaxat profuturam, nisi omnibus prius perspectis ac percognitis. / Nec Erasmus licet consulere, qui fere non abest propius quam tu. Itaque nos ipsi nobis uela pandimus et clauum regimus, denique omnia obimus soli nauis huius munia, quod bene ac fortunatissime uertat, et acquiescimus iudicio nostro, quum neminem habemus cuius opera possimus in hoc uti. Fortassis libris editis commode aliquid uel amici consulendo admonebunt, uel obiurgando inimici, aut etiam ignoti iudicis suis temere iactandis. Scis enim populum nec recte sentire, nec posse tamen reticere, quae sentiat. Itaque uoces et iudicia multitudinis in re noua aucupabimur trans pergulam, ut pictor ille Graeciae celeberrimus, non deerit cerdo, qui de crepida bene moneat. Neque tamen est animus uolumina haec domo proferre, priusquam existimem ita iam posse in publicum prodire, ut non sit cur ea reuocanda breui habeam domum, et reddenda incudi. Sentio enim nos sic edendis Libris opera saepe abuti et nostra et lectoris cum detrimento non exiguo fructus operis, in quo incipiam ἰσπανίζειν. Quamquam quod de nostris hominibus scribis, nescio an tibi assentiar. Non possum abs te dissentire, quem scio prudentissime animadvertere singula atque expendere. Sed alius forsitan interpres iniquior, quam tu cunctationem uocas, ipse in plerisque omnibus partium styli uel tarditatem uel ruditatem appellaret, partim typographorum penuriam et difficultatem proferendi nominis ; ἀλλὰ περὶ τῆς πατρίδος εὖ λεκτέον εἰ καὶ οὐκ ἐν δόξῃ. Equidem haud abnuerim esse in Hispania praecipue te praesente, qui cum quibusuis aliarum gentium eruditione ac cognitione rerum uariarum possint certare, sed, crede mihi, necesse est ibi uulgo esse plus eruditionis, ubi maior est librorum copia. Neque enim possunt studiosi homines diuinare. Haurienda est ex auctoribus peritia, quorum multi sunt primi nominis, quorum plerique istic ἐκ τῶν ἐπὶ φιλολογία δοκιμασθέντων ἐν τοῖς μάλιστα, ne de nomine quidem opera nouerunt. Nunquam putabo eruditam esse istic studiosorum multitudinem, quousque intellexero decem esse aut duodecim typographos per Hispaniam, qui optimos quosque auctores edant ac euulgent, siquidem hac uia caeterae nationes situm illum barbariae deterserunt » (Vivès à Juan de Vergara, 14 août 1527, éd. dans *Antología de textos de Juan Luis Vives*, éd. Jordi Perez i Dura, Valencia, Universitat de València 1992, p. 52).*

³¹ On rappellera que la première édition imprimée du *Lazarillo* parut à la fin de l'année 1553, ou au plus tard, au début de l'année 1554 : voir Roland Labarre (éd.), *Lazarillo de Tormes*, Genève, Droz, 2009, p. 15-18.

³² « *Est aliqui hominibus nostris natura insitum, ut studio quam emendatissime scribendi sint ad studia sua proferenda cunctatiores. Ita fit, ut dum nil nisi omni ex parte absolutum emittere sibi permittunt, nihil propemodum emittant [...]* » (Juan de Vergara à Vivès, 12 avril 1527, éd. dans *Antología de textos de Juan Luis Vives*, op. cit., p. 252).

format l'indique à son tour³³. Pour la première fois, un livre signé par Jean-Louis Vivès est publié in-folio. La *Cité de Dieu* était bien présentée in-folio, elle aussi, mais ses dimensions faisaient surtout briller saint Augustin et son texte. Entre un simple commentaire et un ouvrage entièrement composé par son auteur, il y a une différence dont Vivès a conscience plus que personne, puisqu'il en parle dans la préface de 1522 :

Premierement je ne suis pas ignorant, combien il s'oste de renom et de l'admiration mesmes à un bon œuvre, quand on escrit sur un autre³⁴.

Mais la composition de l'ouvrage révèle aussi que le *De disciplinis* est un chef-d'œuvre imparfait. Car il repose sur une curieuse architecture : les deux premiers tomes sont foliotés de manière continue, de 1 à 160 (pour 140), mais la foliotation reprend à 1 au premier feuillet du *De prima philosophia*, c'est-à-dire au début du troisième tome. Le *De causis corruptarum artium* et le *De tradendis disciplinis* semblent ainsi former un tout cohérent, tandis que le *De artibus* paraît constituer un ensemble séparé. L'unité même de chacune de ces parties a l'air mal assuré : les livres du premier tome ont des titres, mais pas ceux du second. La section « *De vita et moribus eruditi* » est signalée par son titre en milieu de ligne, ainsi que par une lettre ornée, mais elle est rattachée, pour le reste, au dernier livre du second tome : le titre courant continue d'indiquer « DE TRADENDIS DISCIPLINIS LIB. V. ». Le troisième tome, enfin, paraît coupé en deux par une mention de lieu et de date sur laquelle se clôt le *De prima philosophia* : « BRVGIS AN. M.D.XXXXI. ». Cette mention semble d'autant plus redondante qu'on la retrouve justement à la fin du tome :

LIBRI DE ARTIBUS ULTIMI FINIS.

BRVGIS M.D.XXXI.

De telles irrégularités pourraient se remarquer dans bien des livres contemporains, et résultent peut-être de problèmes dans le processus de fabrication qui nous échappent en grande partie. Elles ne témoignent pas, à proprement parler, d'un manque de soin. Et cependant, ces décalages font écho à certaines fragilités de construction, qui affectent quant à elles le contenu textuel proprement dit.

L'unité du propos soulève en effet quelques difficultés. Sans doute parce que Vivès ne circonscrit pas précisément son objet, ni dans l'épître dédicatoire au roi du Portugal Jean III, ni dans sa préface, ni dans son premier livre : le lecteur attendra 1538, et la parution du *De anima*, pour trouver une définition du terme « disciplines »³⁵. Ce flou explique la peine que doit se donner la critique pour dégager la cohérence de l'ouvrage. Valerio Del Nero s'y est essayé, en soulignant sa dimension encyclopédique³⁶. Mais cette solution n'est pas complètement satisfaisante. Les deux premiers tomes s'imbriquent assez étroitement, et la similitude de leurs incipit en témoigne. Mais on comprend mal que la section sur la vie et les mœurs de l'érudite soit le « couronnement » du *De disciplinis*, alors qu'il reste à venir un tome entier. De fait, le ton change dans ce troisième tome, qui est beaucoup plus technique. Et c'est probablement ce qui explique que dans *A Companion to Juan Luis Vives*, synthèse utile et de publication récente, les analyses sur le *De disciplinis* soient réparties en deux chapitres distincts : l'un rédigé par Valerio Del Nero, l'autre par Peter Mack³⁷, le second étant spécifiquement consacré aux questions de dialectique, traitées dans le *De artibus*.

³³ Pour compléter ce qui suit, on consultera l'ouvrage d'Enrique González, Salvador Albiñana et Víctor Gutiérrez : *Vives : edicions princeps*, Valencia, Universitat de València, 1992, p. 180-183.

³⁴ Vivès, préface de son commentaire à la *Cité de Dieu*, éd. cit., f. ā6v.

³⁵ Agustín Escolano Benito, « Las disciplinas y el curriculum. La formación del humanista en la obra de Luis Vives », dans Léon Esteban (éd.), *Cuatro Estudios a una obra, o « el arte de enseñar » de J. Luis Vives*, Valencia, Ajuntament de Valencia, 1997, p. 99.

³⁶ Valerio Del Nero, « The *De disciplinis* as a model of a humanistic text », *op. cit.*, p. 181.

³⁷ Pour le premier, voir *supra*. Pour le second : Peter Mack, « Vives's contributions to rhetoric and dialectic », dans *A Companion to Juan Luis Vives*, *op. cit.*, p. 231-237.

L'indéfinition initiale du propos permet d'expliquer les dissymétries entre le *De causis corruptarum artium* et le *De tradendis disciplinis*. Mais les autres irrégularités que nous avons relevées se comprennent peut-être autrement. Dans une lettre à son ami Honorato Juan, Vivès annonce que l'impression du *De disciplinis* est lancée :

On a commencé à imprimer mes *Disciplines* à Anvers : j'ai remis à un autre moment la rhétorique, le style, et les langues, étant accablé par le poids des traités philosophiques plus que je ne puis le supporter³⁸.

Cette lettre peut être datée de façon très précise, parce qu'elle mentionne aussi le couronnement d'Éléonore, seconde épouse de François I^{er}, qui a lieu le 5 mars 1531 :

Le prince [Charles Quint] a envoyé en France [Louis de Praet] pour l'inauguration de la Reine. Il est attendu sous peu³⁹.

De ces premiers éléments, nous pouvons déjà tirer quelques conclusions. Dans l'esprit de Vivès, le *De causis corruptarum artium* et le *De tradendis disciplinis* allaient visiblement de pair avec une série de traités techniques, qui n'auraient pas dû se limiter aux livres du *De artibus*, c'est-à-dire aux traités philosophiques. Le *De disciplinis* est un chef-d'œuvre inachevé, un chef-d'œuvre par défaut, et c'est pourquoi son unité nous paraît problématique. Aussi la critique vivésienne a-t-elle raison d'en ouvrir la lecture sur des traités postérieurs. Ceux que l'humaniste annonce dans cette lettre et qui paraîtront sous d'autres titres : *De ratione dicendi*, *De epistolis conscribendis*, peut-être même l'*Exercitatio linguae latinae*. Mais aussi ceux dont il ne parle pas encore, comme le *De anima et vita*. Ajoutons en outre que le *De disciplinis* entrait dans un plan plus vaste, qu'il opposait dès la préface philosophie et théologie, qu'il s'en tenait expressément à la première, et qu'il était probablement conçu pour avoir un pendant religieux⁴⁰ :

J'ai entrepris de composer ailleurs une dissertation spécifique pour la défense de notre piété, contre toute forme de sagesse humaine⁴¹.

Ce sera le *De veritate fidei christiana*, publié en 1543, de manière posthume⁴² : cet autre in-folio est le seul ouvrage portant le nom de Vivès qui, par sa longueur, puisse se mesurer à notre texte.

Chef-d'œuvre par défaut, le *De disciplinis* est aussi un chef-d'œuvre par excès. La lettre de Goclenius à Érasme nous apporte en effet quelques indications supplémentaires sur sa genèse. Vivès, après avoir perdu le soutien d'Henri VIII, est en proie à des difficultés financières : « il semble être acculé », dit Goclenius⁴³. Et c'est pourquoi il se fait payer pour ses conférences. Vis-à-vis même des maisons qui l'éditent, il n'est pas en position de force. Car Hillen n'est qu'un second choix : Vivès songe d'abord à l'imprimeur et helléniste flamand Rutgerius Rescius. Mais le *De disciplinis* est manifestement une trop grosse entreprise pour qu'on puisse le faire paraître sans beaucoup de précautions :

Il traite [...] avec notre cher Rutgerus Rescius de l'impression de son commentaire sur les causes de la corruption de toutes disciplines, et sur la manière dont elles peuvent être

³⁸ « *Disciplinae meae coeptae sunt Antuerpiae excudi : Rhetorica, et de sermone, ac linguis in aliud tempus distuli, philosophicis, plusquam gestare possim, onustus* » (Vivès à Honorato Juan, Bruges, mars 1531, dans éd. *Opera omnia, op. cit.*, vol. 7, p. 140).

³⁹ « *Is uero in Franciam est missus a Principe ad inaugurationem Reginae* » (Vivès à Honorato Juan, Bruges, mars 1531, *ibid.*). Il faut ici s'écarter de la chronologie avancée par William Sinz (« The Elaboration of Vives's Treatises on the Arts », *Studies in the Renaissance* X [1963], p. 88), à laquelle je suis par ailleurs très redevable.

⁴⁰ J'emprunte cette remarque à Foster Watson, dans Vivès, *On education*, Totowa, Rowman and Littlefield, 1971, n. 1, p. 271 (1^e éd. 1913).

⁴¹ « [...] *alibi etiam instituta est mihi peculiaris disputatio pro pietate nostra contra omnem humanam sapientiam* » (DCCA, f. 69v).

⁴² Cette publication posthume est supervisée par la veuve de Vivès, comme en témoigne la préface de Franz Cranevelt (*De veritate fidei christiana*, Bâle, Jean Oporin, 1543, f. a 3).

⁴³ « *Res uidetur illi redire ad incitas* » (Goclenius à Érasme, 14 juillet 1530, *loc. cit.*)

rétablies dans leur état premier. On attend beaucoup d'une si grande promesse. Rutgerius, cependant, n'ose s'y attaquer que si les risques sont pour l'auteur. L'issue est encore incertaine⁴⁴.

En juillet 1530, quand ces lignes sont écrites, il n'est pourtant question que des deux tomes initiaux : Goclenius ne mentionne pas le *De artibus*, ni à plus forte raison, aucun traité sur la rhétorique, le style ou les langues. C'est probablement qu'à cette date, Vivès lui-même n'entend pas adjoindre d'autres livres au *De causis corruptarum artium* ni au *De tradendis disciplinis* : sans quoi l'on comprendrait mal qu'il ait entamé des négociations avec un imprimeur, lui qui, huit mois plus tard, peine à achever ses « *philosophica* ». D'où il faut conclure que le *De disciplinis* a connu trois plans successifs. Jusqu'en juillet 1530 au moins, il se compose de deux tomes seulement, qui sans doute auraient eu des prolongements, mais dans des volumes distincts. Vivès se heurte alors au refus de Rescius. À partir de juillet 1530, ou plus tard, il projette un ouvrage beaucoup plus vaste, qui aurait compris le *De causis corruptarum artium*, le *De tradendis disciplinis*, les traités du *De artibus*, et d'autres livres encore. Mais il se heurte à l'immensité d'une entreprise peu compatible avec les difficultés financières dans lesquelles il se trouve. En mars 1531, ou avant, il élabore un dernier plan : l'ouvrage prend la forme que nous lui connaissons.

Les dates de son impression ne sont pas complètement claires. Voici tout ce qu'on peut dire de manière certaine : en mars, cette impression a commencé. Mais qu'est-ce qui a été imprimé, à cette date ? Pas l'épître à Jean III, en tout cas. Elle est datée de juillet et constitue un ajout postérieur, étant numérotée « a ii », en chiffres romains, quand toutes les autres signatures comportent des chiffres arabes⁴⁵. Il fallait s'assurer que le roi du Portugal, ou son représentant, lirait la dédicace de l'ouvrage, qu'il l'accepterait, et que l'auteur bénéficierait bien de son généreux soutien. Dans une lettre postérieure, qu'il lui adresse le 18 septembre 1534, Vivès le remercie de nouveau pour avoir rétribué l'un de ses travaux : entendons, le *De disciplinis*. La fin du deuxième tome semble, quant à elle, avoir été imprimée en même temps que la fin du troisième, dont le dernier feuillet porte au recto un titre courant erroné : « TRADENDIS DISCIPLINIS LIB. V. », au lieu de « DISPUTATIONE ». Pour être plus précis, on pourrait s'aider des exemplaires conservés à la Bibliothèque nationale de France (R-1293) ou à la bibliothèque Mazarine (375, pièce 1) : une impression aveugle, au feuillet 39 du *De prima philosophia*, renseignerait peut-être un œil plus averti que le mien ; la lampe de Wood ne m'a pas permis de la déchiffrer⁴⁶.

Reste une dernière question : comment l'échec des négociations avec Rescius a-t-il pu aboutir à l'ajout d'un troisième tome ? À peu de choses près, je crois pouvoir dire ce qui s'est passé⁴⁷. Le *De disciplinis* était le chef-d'œuvre de Vivès : ce texte par lequel il espérait accéder, une bonne fois pour toutes, à la plus prestigieuse des autorités. Or, l'ampleur du projet effraie Rescius, qui refuse de s'y engager, ou met trop de conditions. Vivès entre alors en contact avec Hillen. Mais entre-temps, il a progressé dans l'écriture des autres traités, ceux qui devaient en principe compléter le *De disciplinis*, sans toutefois en faire partie. Disons du moins, s'il ne s'est pas encore mis à la rédaction, qu'il s'appête à le faire. L'idée germe alors de les intégrer aux deux tomes initialement prévus. Elle peut venir de Vivès, mais aussi d'Hillen. On pourrait en effet s'étonner que l'imprimeur anversois s'engage ainsi dans une entreprise plus vaste encore que celle qui faisait peur à son collègue. Mais la dimension encyclopédique du projet désormais modifié ne s'accordait pas mal au format in-folio dans lequel Vivès tenait sans doute à publier son œuvre : elle faisait sens. Entre juillet 1530 et juillet 1531, l'humaniste compose ou achève le *De artibus*,

⁴⁴ « Simul agit cum Rutgerio nostro Rescio de imprimendo commentario de causis corruptarum omnium disciplinarum, quaque ratione in integrum possint restitui. Maxima tanti promissi est expectatio. Rutgerus tamen non audet rem aggredi nisi ipsius autoris periculo. Exitus adhuc est in incerto » (Goclenius à Érasme, 14 juillet 1530, *loc. cit.*)

⁴⁵ Ma collègue Raphaële Mouren me fait d'ailleurs remarquer que dans les éditions imprimées au XVI^e siècle, l'épître dédicatoire est très généralement composée en dernier lieu, après les autres parties de l'ouvrage.

⁴⁶ Le papier semble trop opaque : peut-être des instruments plus puissants, ou une lumière rasante, seraient-ils plus efficaces. Je tiens cependant à remercier Magali Vène et Yann Sordet pour l'aide qu'ils m'ont aimablement apportée.

⁴⁷ La prudence est de rigueur : nous n'avons pas conservé la correspondance de Vivès avec ses imprimeurs (voir Gilbert Tournoy, « Vives and the World of Printing », *Gutenberg Jahrbuch*, LXIX, [1994], p. 128).

dans l'urgence. Mais il est dépassé par l'ampleur de la tâche, et par les démarches qu'il lui faut accomplir auprès des puissants, pour s'assurer de leur soutien : auprès de Jean III, mais également de Charles Quint, et de son entourage. La lettre à Honorato Juan que j'ai citée tout à l'heure montre en effet avec quelle impatience Vivès attendait le retour du diplomate Louis de Praet, qui lui avait promis son entremise auprès de l'Empereur. Et l'ordre que suit ladite lettre semblerait indiquer que cette impatience n'était pas tout à fait sans rapport avec la parution du *De disciplinis* :

Je n'ai pas encore rencontré l'Empereur, car de Praet m'a conseillé de ne pas le faire en son absence. Mais le prince l'a envoyé en France pour l'inauguration de la reine : il est attendu sous peu. On a commencé à imprimer mes *Disciplines* à Anvers, etc.⁴⁸

De fait, le *De disciplinis* paraît « cum Priuilegio Caesareo ». Mais Vivès espère surtout de Charles Quint une importante pension, qu'il obtiendra en octobre 1531, et qui remplacera celle d'Henri VIII, son ancien protecteur : Honorato Juan lui-même n'est pas pour rien dans ce succès⁴⁹. L'impression des « disciplines » sert probablement d'argument publicitaire. Loin, bien loin, ce savant tout à sa tâche, dégagé des nécessités matérielles, ignorant les urgences du monde ! Les « vie et mœurs de l'érudit » sont une rêverie, une compensation... Il est dans l'intérêt de Vivès de faire vite. Mais il doit pour cela rabattre de ses ambitions : son in-folio ne sera finalement qu'un moyen terme boiteux. Et pourtant, dans ses irrégularités mêmes, l'ouvrage porte la trace du temps d'avant : du temps d'avant les corruptions. La foliotation, recommençant au *De prima philosophia*, établit aux yeux du lecteur une césure entre les deux premiers tomes et le troisième. Peu importe que ce recommencement ait été voulu par l'écrivain, ou qu'il résulte de problèmes rencontrés par l'atelier Hillen dans la composition du volume : il témoigne, dans tous les cas, d'un embarras ; et cet embarras porte spécifiquement sur la dernière partie de l'ouvrage. Les titres courants du *De artibus* produisent le même effet, car ils renvoient aux traités particuliers qui le composent : *De prima philosophia*, *De explanatione cuiusque essentiae*, *De censura veri*, *De instrumento probabilitatis*, *De disputatione*, ce qui met en lumière son défaut de cohérence ; le titre *De artibus* n'apparaît d'ailleurs qu'au dernier feuillet de ce troisième tome, avant le colophon. De tels décalages nuisent à l'unité du volume, mais conservent les vestiges d'un plan idéal, qu'ont brouillé peu à peu les contingences du réel : ils soulignent par contraste la liaison – sinon l'unité – des deux premiers tomes, et nous rappellent ainsi ce qu'était le projet, à l'origine.

Éditions et lectures

L'édition *princeps* est la seule qu'ait donnée Hillen. Ceci semblerait indiquer que les craintes de Rescius étaient justifiées, si le *De disciplinis* n'avait été plusieurs fois réédité par d'autres imprimeurs-libraires. Ces rééditions se ressentent des circonstances dans lesquelles il a été élaboré. Mon propos n'est pas ici de les décrire toutes en détail, ni de reconstituer leur circulation, mais de montrer quelles lectures différentes elles impliquent. Quatre principaux ensembles se dégagent. Pour commencer : les rééditions parues du vivant de l'auteur. On les doit toutes à Johann Gymnich, imprimeur à Cologne. Elles sont datées successivement de novembre 1531,

⁴⁸ « Ego Caesarem nondum conueni, quod Pratensis auctor mihi fuit, ne se absente, id facerem ; is uero in Franciam est missus a Principe ad inaugurationem Reginae : expectatur breui. Disciplinae meae coeptae sunt Antuerpiae excudi, etc. » (Vivès à Honorato Juan, Bruges, mars 1531, *loc. cit.*)

⁴⁹ Sur cette pension de cent cinquante ducats par an, maintenue jusqu'à la mort de l'humaniste, on consultera Valentín Moreno Gallego, « Reflexiones sobre la recepción de Luis Vives en España », *Res publica*, XX, 2008, p. 65. Merci à Olivier Pédeflous de m'avoir fait connaître cet article, avec son habituelle érudition.

janvier 1532 (peut-être 1533 en nouveau style⁵⁰) et 1536. Deuxième groupe : les autres rééditions données au XVI^e siècle. Le *De disciplinis* est réimprimé à Lyon, par Jean II Frelon, en 1551 : cette publication s'inscrit dans un programme qui comprend aussi le *De anima*, le *De veritate fidei christianae* et l'*Introductio ad sapientiam*. En 1555, l'imprimeur bâlois Nicolaus II Episcopus donne en deux tomes les œuvres de Vivès : le *De disciplinis* figure dans le premier volume⁵¹. Troisième groupe : les rééditions des XVII^e et XVIII^e siècles. À Londres, chez William Stansby, en 1612. À Leyde, chez Johannes Maire, en 1636. À Naples, aux presses de l'Université, en 1764. À Valence, enfin, dans le sixième tome des *Opera omnia* données par Gregorio Mayans (1782-1789). Dernier groupe : les traductions anglaise, allemande, espagnole du XX^e siècle.

La revendication d'autorité dont témoigne le *De disciplinis* a, de toute évidence, été entendue. Sans parler des *Opera* ou des *Opera omnia*, qui sont à elles seules une preuve d'autorité, les éditions séparées de notre texte lui font plutôt honneur. Arrêtons-nous sur celle de Gymnich, parue quelques mois seulement après la *princeps*. Il fait de l'in-folio un in-octavo, ce qui n'était sans doute pas conforme aux intentions de Vivès⁵². Mais un index des noms et des notions est ajouté. Promis comme étant « très soigné », il est en effet fort copieux : douze feuillets, chacun de cent-quarante entrées environ. Le nombre des manchettes est accru : hormis quelques oublis très rares, seules sont retranchées celles que le changement de format ne permet pas de conserver, parce qu'elles seraient trop resserrées. À dire vrai, il est peu probable que Gymnich se soit préoccupé de savoir si l'ouvrage respectait la volonté de son auteur : rien ne permet de penser qu'il ait été en contact avec Vivès. Il s'agissait plutôt d'en donner au lecteur pour son argent, ou de justifier une impression que le privilège impérial rendait peut-être périlleuse. Ces modifications eurent pourtant de longues suites : dorénavant, on publiera toujours le *De disciplinis* avec son index. Quant aux manchettes, il arrivera qu'elles soient supprimées, au contraire : dans les *Opera* bâloises, dans les éditions de Leyde et de Naples. Le texte se donne alors à voir tel que Vivès l'a écrit, dans une certaine solitude. Mais il arrivera aussi que ces mêmes manchettes soient développées : dans l'édition anglaise de 1612, par exemple, elles s'enrichissent de renvois internes et de notes d'érudition ; ces notes soulignent l'intérêt d'un ouvrage qui semble presque mériter son commentaire dans les classes.

Reste à savoir si ces changements n'ont pas modifié la signification du texte. Dans l'édition Hillen, on trouve des manchettes, mais pas d'index, ni de notes d'érudition. Tout au plus quelques petits schémas, dans les marges du *De artibus*, pour permettre au lecteur de se représenter plus facilement les différentes formes du mouvement (f. 26v), la perfection des créatures de Dieu (f. 37), les conclusions directe ou indirecte (f. 56v). Ces schémas, dont le texte indique qu'ils ont été prévus par l'auteur, coïncident avec le ton du troisième tome, beaucoup plus technique. Ils sont absents du *De causis corruptarum artium* et du *De tradendis disciplinis*, parce que leur contenu n'est pas le même. Et s'il est difficile de définir ce contenu en termes de genre – Vivès lui-même ne parle jamais de « commentaires », contrairement à Goclenius – on se souvient toutefois que les deux premiers tomes ont été mis en voix par leur auteur, au cours de lectures publiques. Ils sont beaucoup plus écrits, mais écrits à la manière d'un discours⁵³. D'un discours continu, sans divisions de chapitres à l'intérieur des livres, à quelques rares exceptions près⁵⁴ : en quoi le *De disciplinis* se distingue, par exemple, du *De institutione foeminae christianae* (1524), publié lui aussi par Hillen, du *De subventionem pauperum* (1526), du *De officio mariti* (1529), du *De epistolis*

⁵⁰ Trois styles ont coexisté à Cologne : voir Arthur Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, Hachette, 1894, p. 124. Il s'agit en fait d'une réimpression.

⁵¹ Il se trouve aux pages 321 à 639.

⁵² L'in-octavo n'est pas si rare que Vivès n'ait vu ses œuvres de jeunesse publiées dans ce format : *Opera*, Lyon, Guillaume Huyon, 1514. Mais en fait d'*Opera*, il s'agissait plutôt d'opuscules : l'in-folio a tout de même une autre allure !

⁵³ Goclenius parle d'ailleurs d'« orationes aliquot καὶ λογῶν προτροπικῶν ». Jan van Heemstede, dans une lettre à Érasme datée elle aussi du 14 juillet 1530, évoque un discours à la jeunesse : « ad iuventutem oratione » (Allen, *Opus epistolarum*, op. cit., t. 8, lettre 2353, p. 493).

⁵⁴ Deux chapitres « *De medicina* » et « *De mathematicis* » dans le livre V du *De causis corruptarum artium* ; la section « *De vita et moribus eruditi* » dans le livre V du *De tradendis disciplinis* ; trois chapitres « *De enunciatione* », « *De censura veri et falsi* » et « *De syllogismo* » dans le *De censura veri*, troisième traité du troisième tome.

conscribendis (1534), ou encore du *De anima et vita* (1538). Les livres forment ici des ensembles massifs, sans guère d'interruptions. Leur effet visuel est, en soi, assez proche de celui que produisent le *De concordia et discordia in genere humano*, le *De pacificatione*, et le *De conditione vitae christianorum sub Turca* (1529)⁵⁵. Il n'est d'ailleurs pas anodin que le *De disciplinis* ressemble, dans sa structure, à ces trois traités politico-évangéliques, qui promeuvent la paix entre princes chrétiens et l'unité face au péril turc : tous ont en commun cet élan oratoire qui donne parfois aux textes de Vivès l'allure de prêches laïques.

Reprenons à notre auteur une de ses distinctions :

Tous les écrivains ne doivent pas être jugés d'après la même règle. Certains, en transmettant leurs leçons, ont suivi un ordre précis, une méthode économique et claire, et qui permet de comprendre facilement le sujet : ceux-ci doivent être non seulement relus, mais encore appris par cœur, mot à mot. D'autres ont exposé leur sujet avec exactitude, certes, mais en s'étendant trop et de manière trop embrouillée pour être utiles à quelqu'un qui apprend : ceux-là doivent être relus, sans pourtant qu'on les compulse sans cesse ni qu'on les ait toujours entre les mains, comme les précédents. Il en est d'autres qu'il aura suffi de lire une fois. D'autres encore, dont la lecture n'est nullement indispensable, et qu'il faut simplement garder dans sa bibliothèque, pour les consulter au besoin⁵⁶.

À chacun de dire, selon son propre jugement, dans quelle catégorie doit être rangé le *De disciplinis*. Mais l'édition de 1531 en fait plutôt un texte à lire de manière continue. Or, l'ajout d'index en segmente au contraire la lecture. Tout comme le découpage en paragraphes, à partir de Frellon, ou l'insertion de chapitres, dans l'édition de Valence. Ces modifications sont certes conformes aux mutations de l'usage typographique : elles font cependant de Vivès un auteur qu'on peut « garder dans sa bibliothèque et consulter au besoin », sans avoir à le lire vraiment. La linéarité du discours est rompue, en même temps qu'est mise en valeur sa dimension pédagogique, encyclopédique et classifiante. Laquelle n'est pas absente de la *princeps* : pour preuve, ces nombreuses manchettes, qui soulignent au livre I du deuxième tome (f. 85v-86) le caractère taxinomique de la présentation des arts ; pour preuve encore, les longues bibliographies de ce même tome, bien qu'elles soient très écrites. Mais un ouvrage avec index ne produit pas la même impression qu'un autre qui n'en a pas, surtout quand son format d'in-octavo tend à en faire un manuel⁵⁷.

Les éditions du *De disciplinis* publiées au XVI^e siècle ne sont pas toujours très exactes : Episcopius, pour ne citer qu'une évidente aberration, annonce dans sa table des matières générale « trois tomes sur la corruption des arts », « *De corruptis artibus tomi tres* ». Et cependant, il est de fait qu'on conserve à l'ouvrage ses trois parties successives. Il faut attendre 1612 pour qu'il paraisse sans le *De artibus*, sous une forme tronquée qui sera la sienne jusqu'à l'édition de Valence. Encore Mayans s'explique-t-il de son choix, qui est un choix scientifique : le *De artibus* est seulement déplacé⁵⁸. Les éditeurs anglais, hollandais et italien, quant à eux, ne donnent pas leurs raisons. On peut penser, avec Valerio Del Nero, qu'ils voulurent retenir les deux parties les plus polémiques et les plus novatrices : sans doute le coût du volume s'en trouvait-il, en outre, allégé. Ce qui m'intéresse ici, c'est que cette amputation introduit un nouveau type de lecture, qui ne paraît pas

⁵⁵ L'édition *princeps* du *De ratione dicendi* constitue un cas intermédiaire : le premier livre est d'un seul tenant, le deuxième et le troisième sont divisés en chapitres, qui correspondent aux qualités du discours et aux genres littéraires étudiés par l'auteur (cette division a une claire fonction taxinomique).

⁵⁶ « *Scriptores non sunt omnes eadem metiendi regula. Sunt, qui in tradendis suis ordinem quandam sunt secuti, et methodum breuem ac dilucidam, atque ad percipiendum argumentum facilem. hi sunt non modo relegendi, sed ediscendi ad uerbum. Alii exacte quidem persecuti sunt susceptum argumentum, sed uel fusius tamen, uel perplexius, quam expediat addiscendi. hic relegendus est quidem, non tamen perinde ut prior uersandus, et terendus manibus. Alios suffecerit legisse. Sunt quos nihil necesse sit legi, sed in bibliotheca tantum seruari ad consilium, quum usus poscat* » (DTD, f. 103r-v).

⁵⁷ Le format de l'édition donné à Leyde par Johannes Maire est encore plus éloquent, puisqu'il s'agit d'un in-12.

⁵⁸ Gregorio Mayans, « Nota », dans Vivès, *Opera omnia*, éd. citée, t. 6, p. 437.

complètement cohérent. On redonne en effet aux deux premiers tomes leur unité d'origine, ce qui réduit la dimension encyclopédique de l'ouvrage, mais on maintient dans le même temps les index, qui la mettent en valeur.

Les modernes poussent plus loin le morcèlement et, à mon sens, la contradiction. En 1913, Foster Watson présente une traduction séparée du *De tradendis disciplinis*⁵⁹. En 1990, Emilio Hidalgo-Serna et William Sendner font de même, en allemand, avec le *De causis corruptarum artium*⁶⁰. L'unité des deux tomes éclate. En Espagne, les œuvres de Vivès sont d'abord traduites par Lorenzo Ribber, après la Seconde Guerre mondiale⁶¹. Cette traduction est importante en ceci, qu'elle donne aux textes une cohérence que leur segmentation progressive a fait oublier. Mais elle est souvent approximative : les passages les plus difficiles sont supprimés sans avertissement. Pour pallier ces insuffisances, Ismael Roca Meliá lance une collection Jean-Louis Vivès, qui met à la disposition du public les textes de l'humaniste retraduits en espagnol. Le *De disciplinis* qui paraît en 1997 a, comme la traduction de Ribber, le mérite de présenter l'ouvrage dans son intégralité⁶². Mais les différents livres, à l'intérieur des trois tomes, sont confiés à des traducteurs eux-mêmes différents. La distribution n'est pas nécessairement aléatoire : il est assez logique que Luis Pomer Monferrer, s'occupant des corruptions de la dialectique, s'occupe aussi des corruptions de la grammaire ; ou que Ricardo Hernández Pérez prenne en charge les livres sur les essences, sur la probabilité, le jugement de vérité ou la dispute, qui forment un tout. Mais cette autre forme de segmentation introduit un nouveau changement dans notre lecture du *De disciplinis*. Elle laisse entendre que chaque livre requiert une certaine compétence, une forme de spécialisation : or, ce qui est vrai du *De artibus* ne l'est pas des deux premiers tomes. Un pas de plus est fait vers l'utilisation encyclopédique de l'ouvrage. On privilégie son contenu technico-théorique au détriment de l'unité stylistique qui le caractérise pourtant, dans ses deux premiers tomes du moins. Le choix d'une traduction précise, en ceci qu'elle reste près du texte, mais assez peu élégante, rend presque impossible une lecture linéaire de l'ouvrage. Le souvenir de sa première teneur, de cette musique qui semblait appeler la mise en voix, s'est bel et bien perdu.

L'édition à venir

Le texte latin du *De disciplinis* n'a pas encore été établi. Et c'est par là que mon propos s'achève. Je proposerai bientôt une édition critique bilingue, fondée sur la *princeps*. L'apparat mentionnera les variantes des éditions Gymnich, Frellon, et Episcopius, publiées au XVI^e siècle, et Mayans, parce qu'elle est jusqu'ici l'édition la plus consultée. Les Belles Lettres ont accepté d'accueillir ce projet, et je leur en suis très obligé. Car les maisons d'édition modernes font face à des difficultés assez proches, à certains égards, de celles que connaissaient les imprimeurs-libraires de la Renaissance. La longueur du *De disciplinis* complique sa commercialisation, et me conduit à envisager une publication en deux volumes : mais on sait que le second de ces volumes se vend toujours moins bien que le premier. Le *De artibus* pose, quant à lui, des problèmes que l'honnêteté interdit de passer sous silence. En plus d'être assez aride pour le lecteur, il est beaucoup plus difficile à traduire, en raison de sa relative technicité : on comprend que Vivès ait eu besoin de temps. Nous avons donc décidé de ne publier que le *De causis corruptarum artium* et le *De tradendis*

⁵⁹ Édition citée *supra*.

⁶⁰ Emilio Hidalgo-Serna (éd.) et William Sendner (trad.), *Über die Gründe des Verfalls der Künste*, Munich, Wilhelm Fink, 1990.

⁶¹ Lorenzo Ribber, *Obras completas. Primera traslación castellana íntegra y directa, comentarios, notas y un ensayo bibliográfico*, Madrid, M. Aguilar, 1947-1948.

⁶² Ismael Roca Meliá (dir.), Marco Antonio Coronel Ramos (*DDCA*, livre I, trad.), Luis Pomer Monferrer (II-III), José Casorrán Sanz (IV-V-VI), Ismael Roca Meliá (VII), Pablo Francisco Magraner Girona (*DTD*, I-II), Christian Juan Ricardo Porcar Bataller (III), Joaquín Serra Beltrán (IV), Ubaldo Perellò Galarza (V), Ferran Grau Codina (*De prima philosophia*), Ricardo Hernández Pérez (traités dialectiques), *Las Disciplinas*, Valence, Ayuntamiento de València, 1997.

disciplinis. Il s'agit, bien sûr, d'une décision contrainte, mais qui n'est pas illégitime : j'espère avoir montré que l'insertion d'un troisième tome résulta de contingences qui s'accordaient difficilement avec le projet initial de l'auteur, et dont la composition générale de l'ouvrage garde le souvenir.

Pour finir tout à fait, je voudrais ajouter que cette décision n'est pas seulement le résultat d'une érudite casuistique. Elle sert une lecture, que j'entends bien défendre. Les commentateurs ont souvent fait remarquer que Vivès rétablissait l'équilibre des choses et des mots, contre les logiciens scolastiques, trop prompts à oublier pour les premières les seconds⁶³. Je pense même, quant à moi, qu'il courba le bâton en sens inverse. Que l'homme en lui, c'était l'auteur. Et que l'auteur, c'était le style. L'édition future devra le faire sentir, en insistant sur le travail de traduction. Non pas qu'il faille estomper la dimension plus encyclopédique du *De disciplinis*. Car elle n'est pas seulement une construction rétrospective : un index final permettra d'en rendre compte, de même que des notes. À la fin du volume, cependant, plutôt qu'en bas de page. Pour ne pas interrompre la lecture. Pour permettre à nouveau une lecture linéaire. Pour pousser le lecteur à se faire orateur. À dire le texte, haut et fort. Comme ce jour de juillet 1530, où Vivès lisait son livre à son public.

Tristan VIGLIANO
Université Lumière Lyon 2 – GRAC (IHPC, UMR 5037)

⁶³ Sur ce point, on consultera notamment Emilio Hidalgo-Serna : « Vergessenheit der geschichtlichen Sprache und ihrer Funktion », introduction à la traduction allemande du *De causis corruptarum artium : Über die Gründe des Verfalls der Künste*, Munich, Wilhelm Fink, 1990, p. 5-99.

Annexe : les éditions du *De disciplinis*

Édition originale du De disciplinis

Tome 1 : *Ioannis Lodouici Viuis Valentini de disciplinis libri XX*, Excudebat Antuerpiae Michael Hillenius in rapo, 1531, Cum Priuilegio Caesareo. 2°, [6], 80 f., A-T⁴, V⁶.

Tome 2 : *Ioannis Lodouici Viuis Valentini de tradendis disciplinis seu de institutione christiana liber primus*, 80 f. foliotés de 81 à 160 (erreur de foliotation au f. 140, folioté 160), a-o⁴, p⁶.

Tome 3 : *Ioannis Lodouici Viuis de prima philosophia, seu de intimo naturae opificio Liber Primus*, [excudebat Michael Hillenius Antuerpiae anno M. D. XXXI. Mense iulio], 78 f. foliotés de 1 à 78, AA-VV⁴. Liminaires : table des matières, épître dédicatoire à Jean III, préface. Errata au feuillet 78v (VV2v).

Exemplaire consulté : Bibliothèque municipale de Versailles, F.A. in-fol E 6 F.

Rééditions du De disciplinis

1. *Ioannis Lodouici Viuis Valentini, de disciplinis Libri XX. in tres tomos distincti, quorum ordinem uersa pagella indicabit. Cum indice nouo, eoque accuratissimo*, Excudebat Coloniae Ioannes Gymnicus an. M. D. XXXI. Mense Nouembri. 8°, 622 p.

2. *Ioannis Lodouici Viuis Valentini, de disciplinis Libri XX. in tres tomos distincti, quorum ordinem uersa pagella indicabit. Cum indice nouo, eoque accuratissimo*, Excudebat Coloniae Ioannes Gymnicus an. M. D. XXXII. Mense Ianuario. 8°, 622 p. (simple réémission de la précédente)

3. *Ioannis Lodouici Viuis Valentini, de disciplinis Libri XX. in tres Tomos distincti, quorum ordinem uersa pagella indicabit. Cum indice nouo, eoque accuratissimo*, Coloniae, apud Ioannem Gymnicum anno M. D. XXXVI. 8°, 654 p.

4. *Ioannis Ludouici Viuis Valentini, De Disciplinis Libri XX. in tres Tomos distincti, quorum ordinem uersa pagella indicabit. Cum indice copiosissimo*, Lugduni, Apud Ioannem Frellonium 1551. 8°, 613 p.

5. *Io. Lodouici Viuis Valentini Opera, in duos distincta tomos : quibus omnes ipsius lucubrationes, quotquot unquam in lucem editas uoluit, complectuntur : praeter Commentarios in Augustinum De ciuitate Dei, quorum desiderio si quis afficiatur, apud Frobenium inueniet. Quae uero singulis tomis contineantur, in utriusque sectionis primo ternione indicatur. Adjunctus est his omnibus Index uberrimus. Cum Gratia et Priuilegio Caesareo ad quinquennium, et Regis Galliarum in decennium*, Basileae anno 1555. 2° [Le *De disciplinis* se trouve aux p. 321-639 du t. 1].

6. *Iohannis Ludouici Viuis Valentini, olim Rhetoricae Professoris in Collegio Corporis Christi apud Oxonienses. Libri. XII. De disciplinis. Hi de Corruptis Artibus Doctissimi viri notis, illi de tradendis Disciplinis cuiusdam Studiosi Oxoniensis annotationibus illustrati. Cum indice copioso*, Impressum, 1612. 8°, 392 p.

7. *Iohannis Ludouici Viuis Valentini, De Disciplinis Libri XII. Septem de Corruptis Artibus ; quinque de tradendis Disciplinis. Cum indice copioso*, Lugduni Batavorum, Ex Officinâ Ioan. Maire, 1636. 12°, 693 p.

8. *Iohannis Ludouici Viuis, Valentini, De Disciplinis libri XII. Septem de Corruptis Artibus ; quinque de tradendis Disciplinis. Cum indice copioso*, Neapoli, Ex typographia Simoniana, 1764, Superiorum permissu. 8°, 421 p.

9. *Ioannis Ludovici Vivis Valentini Opera omnia distributa et ordinata in argumentorum classes praecipuas a Gregorio Majansio. [...] Valentiae Edetanorum, In officina Benedicti Monfort, exc.^{mi} et ill.^{mi} Domini Archiepiscopi Typographi [...]. 2°* [Les deux premières parties du *De disciplinis* se trouvent dans le t. 6, p. 1-437 ; la troisième dans le t. 3, p. 68-299].